

*Questions orales*

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, je puis vous assurer que le président de Petro-Canada n'a pas fait approuver son discours par le ministre des Finances ni, que je sache, par aucun autre ministre ou ministre.

**M. Crosbie:** Il fait donc cavalier seul.

**M. Lalonde:** Petro-Canada est une société de la Couronne. Elle n'a aucun lien de dépendance avec le gouvernement et son président est libre de donner ouvertement son avis sur bon nombre de questions, comme il l'a déjà fait par le passé. Cela n'a rien de nouveau. M. Hopper a fait une proposition, et j'ai dit que je la verserais dans ma boîte à idées avec les autres.

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** Madame le Président, cette société de plusieurs milliards de dollars qui est censée nous servir d'intermédiaire auprès de l'industrie ne semble pas atteindre son but. Nous savons que l'ancien vice-président de Petro-Canada, Joel Bell, a participé à l'élaboration de la politique énergétique. On peut supposer sans se tromper que le président de Petro-Canada va peut-être participer à la faire disparaître.

## PROPOSITION D'UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'ÉNERGIE

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. A l'exception des secteurs où une guerre des prix est en cours, les consommateurs canadiens paient l'essence plus cher que les Américains, bien qu'aux États-Unis le prix en vigueur soit censé être aligné sur le cours mondial du pétrole. Le ministre est-il prêt à admettre à la Chambre que si nous décidions de nous aligner sur le prix mondial comme le préconise cet intermédiaire richissime, il proposera immédiatement un crédit d'impôt à l'énergie semblable à celui que prévoyait le budget Crosbie de décembre 1979, pour épargner aux Canadiens économiquement faibles le fardeau supplémentaire de cette augmentation du prix du pétrole brut, outre les taxes déjà excessives, et notamment, bien sûr, la taxe prélevée pour ériger l'empire de Petro-Canada?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, l'honorable député continue sa vieille rhétorique, et en dépit du temps qui passe, il n'apprend rien. A mon avis, cela est regrettable. Je lui dirai simplement que sa suggestion sera classée parmi les autres qui m'ont été faites, et qu'elle fera l'objet de la même étude sérieuse. Et quand le moment sera venu de déposer un budget à la Chambre, il saura alors la réponse que j'apporterai à la question qu'il a soulevée.

[Traduction]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU NICARAGUA

**Mme le Président:** Je tiens à signaler à la Chambre la présence à notre tribune du père Miguel D'Escoto Brockmann, ministre des affaires étrangères du Nicaragua.

**Des voix:** Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MODÉRATEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE DU CANADA

**Mme le Président:** Je tiens également à signaler à la Chambre la présence à notre tribune du très révérend Wayne Smith, modérateur de l'Assemblée générale de l'Église presbytérienne du Canada.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE L'OCEAN RANGER—LES MESURES VISANT À EMPÊCHER L'ACCIDENT DE SE REPRODUIRE

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Il y a un an aujourd'hui, l'*Ocean Ranger* sombrait au large de la côte est du Canada. Mercredi dernier, lorsque le député d'Annapolis Valley-Hants a demandé au ministre s'il pouvait donner à la Chambre l'assurance que l'on a remédié aux négligences jugées en partie responsables de la catastrophe, que l'on respecte les mesures de sécurité qui s'imposent et que toutes les plates-formes pétrolières possèdent l'équipement voulu, celui-ci a répondu:

Madame le Président, je regrette de ne pouvoir donner cette garantie.

S'il ne pouvait le faire mercredi, pourrait-il maintenant donner à la Chambre l'assurance que l'on respecte les mesures de sécurité qui s'imposent, que toutes les plates-formes pétrolières possèdent l'équipement voulu, et que le gouvernement fait ce qu'il faut pour éviter qu'une pareille catastrophe ne se reproduise?

En répondant comme il l'a fait à la Chambre la semaine dernière, le ministre s'est condamné lui-même et le gouvernement avec lui; voilà pourquoi des milliers de Canadiens s'inquiètent de cette apparente apathie depuis un an. Quelle est maintenant la réponse du ministre? Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures qu'on a prises, de façon à rassurer les Canadiens?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, j'aimerais signaler à mon honorable collègue que les plates-formes de forage relèvent du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je crois qu'il le sait. Dans ce cas, accepterait-il que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lui réponde, étant donné qu'il a suivi cette affaire de très près.